

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Mélodie (2014) Inc.	Numéro de permis 2019687	Date d'inspection Le 23 septembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie La Mélodie 3 (2014) Inc.		Numéro de téléphone (506) 532-1330	
Adresse 48 chemin Ohio Shediac NB E4P 2J9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	29 août 2025	23 sept. 2025
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, la Mentore en Assurance de la Qualité a pu confirmer que 3 personnes-éducatrices sur 6 détiennent un certificat d'un an en Éducation à la Petite Enfance. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La mentore en Assurance de la Qualité est sur place pour faire une inspection de suivi. Pendant sa visite, elle vérifie certains dossiers, notamment ceux du personnel. Les enfants jouent librement à l'intérieur, pendant qu'un groupe est en sortie au verger. Le ratio est respecté au moment de l'inspection.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 septembre 2025

Date

original signé par
Maryse Hébert

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 septembre 2025

Date